

## DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 215

---

### ORIENTATION ET COUNSELLING

#### PRÉAMBULE

Les services d'orientation et de counselling sont une partie essentielle des services offerts à l'école. Ces services seront organisés afin d'influencer positivement l'élève vis-à-vis ses valeurs et ses choix pour l'avenir. Des rencontres individuelles, de petits groupes et de classe faciliteront la réflexion des élèves dans les domaines suivant : éducatif, personnel, social et orientation aux carrières.

#### DIRECTIVES

1. Les services d'orientation et de counselling seront attribués à des enseignants qui ont fait preuve d'écoute active et d'interaction positive avec les élèves.
2. Les services d'orientation et de counselling seront planifiés en fonction des besoins des élèves.
3. Les élèves qui démontrent un besoin d'expertise allant au-delà de ce qui est offert à l'école pourront accéder à des services de consultants spécialisés.
4. Chaque responsable de l'orientation doit développer et maintenir des dossiers de ces activités dans le domaine.
5. La communication avec l'administration et le personnel de l'école ainsi qu'avec les élèves et leurs parents ou tuteur est une partie fondamentale des fonctions du responsable de l'orientation.

#### Les responsabilités :

Le responsable de l'orientation et du counselling doit agir en collaboration avec les enseignants et les administrateurs afin de fournir des services taillés sur mesure selon les besoins des élèves, des besoins exprimés par les parents et des priorités identifiées par les intervenants de l'école.

En générale, les services d'orientation et de counselling se concentreront sur la planification scolaire au secondaire et au post secondaire, le

développement de choix de carrières, la résolution de défi personnel ou social.

Le rôle spécifique du responsable de l'orientation et du counselling sera déterminé par la direction de l'école qui tiendra compte des particularités du contexte de l'école.

Généralement, les attentes sont les suivantes dans les différents domaines :

1. La planification scolaire au secondaire et au post secondaire – choix de carrière
  - 1.1 Assurer la promotion de bonnes habiletés de travail en aidant l'élève à comprendre son style d'apprentissage ainsi qu'en maximisant son potentiel personnel en développant des habiletés organisationnelles. Assurer la collaboration entre personnel titulaire/élève/parent.
  - 1.2 Suivre le progrès de l'élève à risque et suggérer des stratégies d'intervention + 1.8
  - 1.3 Collaborer à l'orientation de nouveaux élèves à l'école.
  - 1.4 Fournir des ressources au personnel et aux parents selon les demandes.
  - 1.5 Informer les élèves au sujet des questions sociales émergentes ayant une incidence sur leur éducation
  - 1.6 Coordonner l'offre de programme de prévention en ce qui concerne l'estime de soi, la sécurité personnelle, l'abus physique et sexuel, les effets de la drogue de l'alcool et du tabagisme.
  - 1.7 Développer un plan de cheminement menant aux objectifs visés par l'élève et ses parents au secondaire premier cycle.
  - 1.8 Au secondaire deuxième cycle, aider à suivre le plan de trois ans des élèves, suivre l'obtention des crédits des élèves et suggérer des stratégies misant sur la réussite des élèves, selon les besoins.
  - 1.9 Fournir du matériel et des informations pertinentes aux choix de carrières aux élèves et à leurs parents/tuteurs.
    - 1.9.1 Organiser des journées de carrières, des excursions et ou des présentations variées.
  - 1.10 Aider les élèves à perfectionner leurs habiletés de recherche d'emploi : écriture de c.v., habilités à passer en entrevues.
  - 1.11 Fournir toutes informations pertinentes au sujet de l'obtention du diplôme secondaire, des études post secondaires, de bourses

d'études et de prêts étudiants en consultation avec le personnel et des élèves.

### **Le counselling personnel**

1. Enseigner des modèles de prise de décision, de résolution de problèmes, de résolution de conflit et des habiletés de communication. Aider les élèves à assumer leurs responsabilités dans ces domaines.
2. Créer des occasions qui permettent aux élèves d'exprimer et de discuter leurs préoccupations personnelles.

### **L'évaluation**

Les services fournis par les responsables de l'orientation et du counselling seront évalués de façon périodique par rapport aux objectifs nommés dans le plan d'intervention annuel. Un gabarit sera remis à la personne responsable afin de compléter deux rapports (F-DA215) qui seront soumis à la direction d'école avec copie conforme à la direction générale par le 31 janvier et 1<sup>er</sup> juin durant l'année scolaire.